



# COMITE TECHNIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

## SUIVI DES PRECEDENTS CTM

**Evolutions depuis version du CTM du 17 juin 2019**

### 1.- Projets de textes réglementaires présentés aux précédents CTM

Mécénat		
Textes	CTM	Etat d'avancement
Projet de décret modifiant le décret n°2010-147 du 15 février 2010 fixant les modalités de rétribution des personnels relevant du ministère de la culture et de la communication et de ses établissements publics participant à l'organisation de manifestations au profit de tiers	31/03/2017 17/06/2019	Décret n°2019-864 du 20 août 2019 modifiant le décret n°2010-147 du 15 février 2010 fixant les modalités de rétribution des personnels relevant du ministère de la culture et de la communication et de ses établissements publics participant à l'organisation de manifestations au profit de tiers publié au JO du 22 août 2019
Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mai 2010 portant application du décret n° 2010-147 du 15 février 2010 fixant les modalités de rétribution des personnels relevant du ministère de la culture et de la communication et de ses établissements publics participant à l'organisation de manifestations au profit de tiers	31/03/2017	Arrêté du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 18 mai 2010 portant application du décret n° 2010-147 du 15 février 2010 fixant les modalités de rétribution des personnels relevant du ministère de la culture et de la communication et de ses établissements publics participant à l'organisation de manifestations au profit de tiers publié au JO du 16 mars 2019

RIFSEEP		
Textes	CTM	Etat d'avancement
Projet d'arrêté portant application aux corps des ingénieurs de recherche, des ingénieurs d'études, des assistants ingénieurs et des techniciens de recherche relevant du ministère de la culture des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de	04/12/2017	Arrêté du 17 avril 2019 portant application aux corps des ingénieurs de recherche, des ingénieurs d'études, des assistants ingénieurs et des techniciens de recherche relevant du ministère de la culture des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat publié au JO du 19 avril 2019

## **l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat**

<b>Projet de décret abrogeant diverses dispositions indemnitaires applicables à certains corps et emplois relevant du ministère de la culture et de la communication</b>	08/12/2016	Le décret portant sur l'abrogation des dispositions indemnitaires de certains emplois ne sera présenté en CTM qu'une fois l'adhésion de l'ensemble des corps MC définitivement achevée, c'est à dire après la publication de tous les arrêtés. L'ensemble des adhésions étant désormais finalisées, les travaux associés (dont la rédaction de ce projet de décret) sont en cours. <b>Tous les corps concernés par le dispositif RIFSEEP ont basculé dans le nouveau régime indemnitaire</b>
<b>Projet d'arrêté pris pour l'application au corps des secrétaires de documentation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat</b>	25/09/2018 17/10/2018	Arrêté du 9 avril 2019 pris pour l'application au corps des secrétaires de documentation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat publié au JO du 18 avril 2019

## **Professeurs des écoles nationales supérieures d'art**

<i>Textes</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Projet de décret modifiant le décret n°2002-1520 du 23 décembre 2002 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art</b>	01/02/2017 18/04/2017 17/06/2019	Projet de décret en cours d'examen au Conseil d'Etat
<b>Projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art</b>	01/02/2017 18/04/2017 17/06/2019	Projet de décret publié en attente de l'examen du Conseil d'Etat du décret statutaire pour publication.

## **Secrétaires administratifs**

<i>Textes</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Projet de décret relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des secrétaires administratifs du ministère de la Culture</b>	01/02/2017	Le projet de décret relatif aux modalités temporaires d'accès au corps de secrétaires administratifs du ministère de la culture a été soumis à l'examen du CTM le 1er février 2017. L'évolution naturelle de la filière ces dernières années a conduit à un repyramidage naturel de la filière. Une réunion dédiée à ce sujet doit être

programmée avec les représentants du personnel.

#### Délégation de gestion

<i>Textes</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Projet de décret portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels relevant du ministère chargé de la Culture</b>	15/02/2019	Décret n° 2019-544 du 29 mai 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics publié au JO du 30 mai 2019
<b>Projet d'arrêté portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels des corps de catégories A, B et C relevant du ministère chargé de la Culture</b>	15/02/2019	Arrêté du 29 mai 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics publié au JO du 30 mai 2019

#### Mission « biens spoliés »

<i>Textes</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Projet de décret modifiant le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la communication</b>	15/02/2019 01/03/2019	Décret n° 2019-328 du 16 avril 2019 modifiant le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication publié au JO du 17 avril 2019

#### Lanceurs d'alerte

<i>Textes</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Projet d'arrêté relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein du ministère la culture</b>	15/02/2019	Arrêté du 12 mars 2019 relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein du ministère de la culture publié au JO du 24 mars 2019
<b>Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 avril 2018 relatif à la création, à la composition et aux attributions du collège de déontologie du ministère de la culture</b>	15/02/2019	Arrêté du 12 mars 2019 modifiant l'arrêté du 10 avril 2018 relatif à la création, à la composition et aux attributions du collège de déontologie du ministère de la culture publié au JO du 27 mars 2019

#### Dématérialisation des bulletins de paye

<i>Textes</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Projet d'arrêté portant application, pour le ministère de la Culture, de l'article 5 du décret n°2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise en place et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et soldes des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires</b>	11/04/2019	Arrêté du 22 mai 2019 portant application, pour le ministère de la culture, de l'article 5 du décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise en place et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et soldes des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires publié au JO du 30 mai 2019

<b>Organisation territoriale de l'Etat</b>		
<i>Textes</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane et à l'intérim des préfets de région dans les régions d'outre-mer et à Mayotte</b>	17/06/2019 02/07/2019	Décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane publié au JO du 29 août 2019

## 2.- Autres points inscrits aux précédents CTM

<b>Organisation et fonctionnement du ministère</b>		
<i>Points</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Action publique 2022</b>	04/12/2017	<p>Le ministre a présenté le plan de transformation ministériel aux organisations syndicales dans le cadre de bilatérales tenues à partir du 3 juin 2019. Un séminaire de l'encadrement sur ce plan de transformation, avec intervention du ministre, a eu lieu le 14 juin 2019. Les réformes seront portées à l'ordre du jour des instances compétentes au fur et à mesure de leur avancement.</p> <p>Suite aux rencontres bilatérales entre le Ministre et les organisations syndicales relatives à la transformation du ministère, le Ministre a confirmé le regroupement des fonctions support au Secrétariat général.</p> <p>Les agents exerçant des fonctions de logistique seront donc rattachés au BFS selon les modalités présentées au dernier CT AC du 29 mars 2019</p> <p>Les chantiers RH et systèmes d'information-transformation numérique ont achevé leurs phase d'état des lieux et ont construit des scénarios d'évolution.</p>

Des réunions sur l'évolution de l'organisation du service des ressources humaines ont été tenues ou programmées, pour les agents du SRH, les 9 mai et 24 juin 2019 et avec les organisations syndicales le 29 mai 2019. Un point dédié sera inscrit à l'ordre du jour du CHSCT AC du 25 juin et du CT AC du 28 juin 2019.

Des réunions sur l'évolution de l'organisation du service des ressources humaines ont été tenues ou programmées, pour les agents du SRH, les 9 mai et 24 juin 2019 et avec les organisations syndicales le 29 mai 2019. Un point dédié a été inscrit à l'ordre du jour du CHSCT AC du 25 juin et du CT AC du 28 juin 2019.

Les mesures issues du travail « administration centrale stratégie » sont intégrées dans la réorganisation du ministère à travers les réformes « adapter l'administration centrale aux enjeux des politiques culturelles » et « Recentrer l'administration centrale sur ses missions ». Elles sont désormais conduites par des porteurs de mesure disposant d'une lettre de mission.

Les porteurs de mesure doivent animer des démarches participatives avec les agents concernés et mener les discussions sociales utiles et nécessaires.

La concertation sociale autour du plan de transformation ministériel fera l'objet de réunions mensuelles avec les OS permettant de passer en revue toutes les mesures, la première s'est tenue le 11 septembre.

**DRAC et CNC**

25/09/2018

L'organisation décidée pour 2018 est maintenue pour l'année 2020. Les DRAC sont en charge de l'instruction des dossiers de demandes de subventions puis transmettent au CNC pour le paiement de la subvention.

**Délégation de gestion : circulaire et retour d'expérience** 15/02/2019

Décret et arrêté du 29 mai 2019 portant sur les délégations de pouvoir publiés au JO au 30 mai 2019.

Sur le fondement du décret en conseil d'État et de l'arrêté publiés en début d'année, la délégation est entrée en vigueur comme prévu au 1<sup>er</sup> juin pour le CMN et sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour Versailles et Orsay. Les engagements pris de transferts des emplois et de la masse salariale ont été tenus et la convergence des prestations sociales s'organise, dans le respect de l'autonomie de gestion des opérateurs et de leur dialogue social interne. L'ensemble du processus a été présenté en instance, aussi bien ministérielle que propre aux établissements publics concernés.

<p><b>Nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane : réponse à l'intersyndicale de la DAC Guyane (et transmission de la réponse aux membres du CTM)</b></p>	<p>11/04/2019</p>	<p>Conformément aux engagements du CTM du 15 février 2019, le Secrétaire général a adressé un courrier en date du 22 mai 2019 à l'ensemble des agents de la DAC Guyane concernant la réforme de l'organisation des services de l'Etat en Guyane.</p> <p>Un point d'information a par ailleurs été présenté lors du CT spécial DRAC qui s'est tenu le 28 mai 2019.</p> <p>Le projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane et à l'intérim des préfets de région dans les régions d'outre-mer et à Mayotte a été présenté aux CTM du 17/09/2019 et du 02/07/2019.</p> <p>Il a également été présenté au CT local de la DAC le 05/08/2019.</p> <p>Ce dernier a été présenté au conseil des ministres du 28/08/2019. Le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane a été publié au JO.</p> <p>Par ailleurs le CT local de la DAC est saisi le 19/09/2019 du macro-organigramme. Le préfet réunit le 20/09 l'ensemble des agents de l'Etat à ce sujet.</p>
---	-------------------	--

### Sujets statutaires ou assimilés

<i>Points</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<p><b>Mise en œuvre du protocole PPCR</b></p>	<p>18/10/2016</p>	<p>Derniers corps pour lesquels le protocole PPCR a été décliné : CHED et ISCP.</p> <p>En cours : professeurs des écoles nationales supérieures d'art (voir. ci-dessus partie 1).</p> <p>En cours : conservateurs du patrimoine. Un premier groupe de travail a été tenu le 10 juillet 2019.</p>
<p><b>Sauvadet</b></p>	<p>14/02/2017</p>	<p>Lancement de la campagne de recensement « Sauvadet 1 », « Sauvadet 2 » et « décret-liste » le 21 avril et 13 juin 2017.</p> <p>Lancement de la campagne de notification des attestations d'éligibilité ou d'inéligibilité au dispositif Sauvadet le 31 août 2017.</p> <p>Instruction des recours portés contre les attestations d'éligibilité ou d'inéligibilité au dispositif à l'automne 2017 et réunion du comité d'experts en décembre 2018 et janvier 2018.</p> <p>Inscriptions aux recrutements réservés relevant des catégories A, B et C ont été échelonnés du 9 janvier</p>

		<p>au 13 février 2018.</p> <p>Comités de suivi Sauvadet tenus les 4 mai, 6 juin, 3 juillet, 22 septembre, 27 octobre et 24 novembre 2017 et 4 mai 2018. Premier bilan de cet exercice présenté.</p> <p>Toutes les admissions ont eu lieu.</p>
<b>Bilan des cadres de gestion et des pratiques de rémunération des contractuels</b>	04/07/2018	Recensement en cours.
<b>La procédure de nomination des dirigeants d'EP</b>		Inscription de ce point à prévoir à l'ordre du jour d'un prochain CTM.

### Dialogue social

<i>Points</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Les modalités d'élections des représentants du personnel au conseil d'administration dans les établissements sous tutelle du Ministère</b>	27/09/2016	<p>Recensement et analyse des textes en vigueur. Proposition d'arrêté type en cours de circularisation auprès d'un panel d'EP de la sphère « muséale ».</p> <p>Concertation avec les organisations syndicales prévue.</p>
<b>Carrière des mandatés syndicaux</b>	22/11/2016	Le décret n°2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale a été publié. Dès publication de la circulaire interministérielle d'application, le ministère de la Culture lancera une concertation visant à décliner au niveau ministériel le cadre réglementaire.
<b>Elections professionnelles 2018</b>		Elections tenues le 6 décembre 2018. Proclamation des résultats du CTM le 9 décembre 2018. Réunion de restitution le 18 décembre 2018. Désignation des membres des instances facultatives et autres commissions effectuée. PV des élections des CAP, CCP et des CT de proximité des DRAC et EP diffusés.
<b>Saisine du CHSCTM sur l'impact concernant l'organisation des concours, et le transfert de charge lié à l'organisation des comités de sélection en local, au sein des écoles nationales supérieures d'architecture</b>	14/02/2017	<p>Sujet abordé lors du CHSCTAC du 20 juin 2018 (conditions de travail des personnels de l'administration centrale) et inscrit à l'ordre du jour au CHSCT-M du 19 octobre 2018 (réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : impacts sur les conditions de travail des agents).</p> <p>Pour que la réforme soit appliquée uniformément dans l'ensemble des ENSA, une instruction a été élaborée en date du 1<sup>er</sup> avril 2019.</p>

### Rémunérations et sujets budgétaires

<i>Points</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Présentation du PLF</b> (avec chiffres à N-1 de l'année présentée pour permettre une comparaison)	18/10/2016	Le PLF 2019 a été présentée aux OS avant la conférence de presse, comme les années précédentes et lors du CTM du 22 novembre 2018.
<b>Bilan des réformes indemnitaires</b>	18/10/2016	<p>Un bilan chiffré de l'impact de l'intégration au RIFSEEP des agents de la filière administrative a été présenté au CTM du 31 mars 2017. Un bilan de l'impact de l'intégration au RIFSEEP des agents des autres filières a été présenté lors d'un GT dédié le 24 novembre et du CTM du 4 décembre 2017.</p> <p>Un bilan des mesures catégorielles indemnitaires exécutées en 2018 a été présenté en GT le 30 janvier 2019. Une information est inscrite à l'ordre du jour du CTM du 15 février 2019.</p> <p>L'Observatoire des rémunérations portant sur l'année 2018 va être réalisé d'ici à la fin du mois d'avril et sera présenté en GT et en CTM.</p> <p>Première mouture de l'Observatoire des rémunérations présentée en GT le 15 mai 2019. Réunion supplémentaire du GT à prévoir avant l'été pour réponse aux questions et remarques.</p>
<b>Création d'un comité d'harmonisation du RIFSEEP</b>	17/10/2018	Lors des débats en CTM relatifs à l'adhésion des secrétaires de documentation au RIFSEEP, il a été demandé que soit constitué au MC le comité d'harmonisation du RIFSEEP prévu au 3 <sup>ème</sup> alinéa de l'article 6-1 du décret 2014-513 du 20 mai 2014. Mais, le périmètre contraint et limité du comité d'harmonisation ne permettant pas de couvrir l'ensemble des questions relatives à la rémunération des agents, il apparaît souhaitable de mettre en place un espace de concertation consacré à l'ensemble des sujets de rémunération. Cet espace prendra la forme d'un groupe de travail dédié.
<b>Information des agents sur le RIFSEEP et les mesures catégorielles</b>	17/10/2018	Pour 2018, l'observatoire des rémunérations a été présenté aux représentants du personnels le 6 septembre 2019 en prenant le RIFSEEP comme grille de lecture. Le document qui devrait pouvoir être diffusé fin octobre permettra une lecture synthétique par corps et par groupe de fonction du nouveau régime indemnitaire. Le rapport de situation comparé 2019 est en cours d'élaboration et montrera les effets du plan de rattrapage indemnitaire initié en 2018. La note de gestion RIFSEEP 2019 sera diffusée prochainement. Elle entérine des évolutions significatives par rapport au

dispositif de l'an dernier : notamment en terme de re-soclage des catégories C et de fin de la distinction AC/SCN/EP. Sa mise en œuvre se fera sur la paie d'octobre ou de novembre, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Un bilan précis sera effectué en 2020.

## Autres sujets

<i>Points</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Bilan GLOBEO</b>		Le bilan GLOBEO est réalisé
<b>Protection sociale complémentaire</b>	03/10/2017	<p>Présentation des conventions aux représentants du personnel lors du CNAS du 15 décembre 2017. Les conventions sont signées avec chacun des trois organismes référencés (CNP Assurances, Intériale et MGEN) le 21 décembre 2017.</p> <p>Réactualisation de la page dédiée de l'intranet ministériel consacrée à la sécurité sociale et à la protection sociale complémentaire, mise en ligne d'une FAQ le 24/01/2018.</p> <p>Les trois organismes référencés ont assuré une permanence d'information aux Bons-Enfants le 30 janvier 2018 : Intériale et MGEN ont réalisé des devis en direct à partir des feuilles de salaires des agents intéressés. CNP Assurance a orienté les agents en demande de devis vers son site en ligne.</p> <p>Les trois organismes sont invités à décliner cette présence sur tous les sites du ministère dont les coordonnées et contacts leur ont été confiés. Plusieurs autres permanences sont d'ores et déjà programmées.</p> <p>Dans les trois conventions de référencement, en date du 21/12/2017, relatives à la mise en place d'un régime de protection sociale complémentaire pour l'ensemble des personnels du ministère de la Culture et des établissements publics qui lui sont rattachés liant le Ministère avec CNP Assurances, Intériale et la MGEN est prévu dans l'article 7-2 la restitution par l'organisme référencé des données financières et comptabilité analytique. Ces données seront présentées dans le courant de l'automne 2019 en comité de pilotage.</p>

## Projet CAMUS

13/10/2015

Ce point de situation est inscrit pour information à l'ordre du jour de chaque CHSCT-AC et de chaque CT-AC.

CAMUS a été présenté aux organisations syndicales lors du CTM du 3 octobre 2017. La Ministre a validé l'hypothèse de répartition des services entre les Bons- enfants, Valois et le Quadrilatère des archives lors de cette instance.

Ont notamment été présentés dans les instances :

- la répartition des services par étage au sein de chacun des sites (macro-zonage) et le plan de conduite du projet au CHSCT-AC du 29 mars 2018 ;
- le projet d'arrêté ouvrant droit au bénéfice de la prime de restructuration de service lors du CT-AC du 27 avril 2018 ;
- la mise en œuvre des travaux au Quadrilatère des archives et les principes de relogement des agents de l'AC (début 2019) ainsi que le lancement des ateliers participatifs lors du CHSCT-AC du 20 juin 2018.
- les conditions de relogement des agents de l'administration centrale (DGP/SIAF et DFST) dans les modulaires au CHSCT-AC du 17 octobre 2018.

Concernant le site des Bons-Enfants, le ministère a désigné début janvier 2019 l'agence R-architecture, mandataire du groupement composé de la maîtrise d'œuvre d'exécution CALQ, du BET ré-emploi R-Use, des bureaux d'études Batiserf, Choulet, de l'ergonome Action Ergo, du préventionniste AFL de l'acousticien Alternative et de l'économiste BMF pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de reconfiguration et d'aménagement des espaces collectifs. Les principes de mise en œuvre des travaux sur le site des Bons-Enfants ont été présentés à l'information du CHSCT-AC du 3 octobre 2018. Les premiers travaux sur site démarreront en avril 2020.

Le calendrier prévisionnel de la concertation autour du projet CAMUS (2017-2021) a été présenté lors du CT-M du 22 novembre 2018 (pour information).

Une séquence de consultation des agents a été lancée en décembre autour de l'environnement de travail avec deux temps forts :

- 1/ Une enquête en ligne ouverte du 4 au 31 décembre 2018, comprenant 24 questions autour des espaces collectifs, individuel et de convivialité.

2/ 3 ateliers thématiques autour des espaces collectifs, individuel et de convivialité qui ont eu lieu les 15, 17 et 18 janvier 2019.

La restitution de cette phase de consultation des agents a été présentée aux membres du CHSCT-AC le 25 juin prochain, puis aux agents dans le cadre d'un Midi de la culture.

Sur le Quadrilatère des archives : le microzonage des futurs occupants du site (DGCA, DGP (SIAF, DFST, DAEI, SMF), SG) est en cours de réalisation en parallèle aux études de projet (APS et APD) du maître d'œuvre. L'objectif est de finaliser cette étape à l'automne 2019.

Le 15 avril dernier, les agents du SIAF et du DFST se sont installés dans des bâtiments modulaires installés dans le jardin de Rohan jusqu'à l'été 2021. Les travaux MH sur les bâtiments libérés ont démarré dans la foulée au début du mois de mai et devraient durer 12 mois.

Des visites des membres des CHSCT sur le chantier du Quadrilatère ont été organisées les 22 mars (CHSCT AC), 28 mars (CHSCT AN), 4 avril (CHSCT EP Picasso) et 28 mai (visite commune aux CHSCT AC, AN et EP Picasso). Le Compte-rendu de cette visite commune sera présentée au CHSCT-AC du 1er octobre prochain.

Sur le site de Valois : dans le cadre conjoint du projet CAMUS et du schéma directeur de mise en sécurité et de mise aux normes du site de Valois, des travaux sont programmés début 2020 jusqu'à fin 2021. Ces travaux sous maîtrise d'œuvre de l'Architecte en chef des monuments historiques, Monsieur Christophe Bottineau, seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Opérateur public des projets immobiliers de la Culture (OPPIC).

Les travaux se dérouleront en deux phases :

- la phase 1 de travaux lourds se déroulera entre avril 2020 et l'été 2021. Elle concerne la partie orientale du site, située entre le 3 et le 7 rue de Valois, dite « colonne 3 ». Les travaux font suite à la dernière campagne de travaux réalisée entre 2012 et 2014, qui avait porté sur les colonnes 1 et 2. Ces travaux lourds nécessitent la libération complète de la colonne 3 du bâtiment.

Pour ce faire, deux vagues de déménagements vont

		<p>être organisées en février 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les agents de la DGCA, de la DGMIC, du Comité d'histoire, les hauts fonctionnaires, les chargés de mission du Secrétariat général et les ISST de l'IGAC seront relogés sur un site extérieur en cours d'identification.</li> <li>Le cabinet, le bureau du cabinet, l'IGAC et la DICOM seront redéployés au sein du site, dans la partie occidentale.</li> </ul> <p>- la phase 2 consistera à des interventions ponctuelles et limitées dans les circulations et locaux techniques des colonnes 1 et 2 lors du 2e semestre 2021.</p> <p>Les membres du CHSCT-AC ont été informés de ces travaux lors de la séance du 25 juin. Le secrétaire général a informé l'encadrement le 24 juin puis la Direction de projet CAMUS a ensuite relayé l'information à l'ensemble des agents du site le 26 juin.</p>
<b>Baromètre social</b>		<p>Insertion progressive des éléments de diagnostic dans les autres travaux de réflexion (diagnostics de service, études IGAC, etc.)</p> <p>Identification en cours d'actions spécifiques qui ne seraient pas intégrées directement dans les autres mesures pour 2019.</p> <p>Relance pour une consultation au titre du baromètre social pour 2019.</p>
<b>Missions temporaires confiées depuis le 7 mai 2017</b>	25/09/2018	Mettre à jour le tableau recensant l'ensemble des missions et définir une procédure de recours aux missions
<b>Instruction relative à la mise en place des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des ENSA</b>	17/10/2018	Instruction signée le 1er avril 2019
<b>Lanceurs d'alerte : instruction aux EP et vade-mecum</b>	15/02/2019	En cours d'élaboration

### 3.- Suivi des accords en cours de négociation ou signés

<i>Points</i>	<i>CTM</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b>Accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et</b>	13/10/2015	Plusieurs groupes de travail se sont tenus depuis la signature de l'accord. La liste des emplois justifiant le

<p><b>de gestion des agents contractuels au ministère de la culture</b></p>	<p>recours à l'article 4-1° de la loi n°84-16 a été présentée au CTM en date du 4 décembre 2017 et est circularisée en juin 2018.</p> <p>Un bilan de la mise en œuvre de l'accord devra être présenté lors d'un prochain CTM</p>
<p><b>Charte sociale du ministère du 17 décembre 2015</b></p>	<p>22/11/2018 Bilan à faire</p>
<p><b>Accord du 21 avril 2017 relatif au plan d'accès à l'emploi dans les ENSA</b></p>	<p>04/07/2018 Point sur mise en œuvre à faire, envisagée lors d'une séance du CTM en fin d'année 2019.</p>
<p><b>Accord du 22 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle au sein du ministère de la Culture</b></p>	<p>22/11/2016 Accord signé le 22 novembre 2018 par l'ensemble des organisations syndicales. L'instruction ministérielle portant transposition juridique de l'accord a été soumise à l'avis du CTM du 15 février 2019 et publiée au BO n°290 de février 2019 et diffusé au réseau. Réunion sur la mise en place du comité de suivi du protocole tenue le 14 mai 2019.</p>
<p><b>Négociation sur les suites données aux préconisations du rapport sur les DRAC</b></p>	<p>30/05/2018 Pour l'ensemble de l'année 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Présentation et mise en œuvre du plan Eclair'SI ;</li> <li>-Mise en œuvre de la mesure relative à la gestion anticipée des emplois et des compétences dans la filière patrimoniale ;</li> <li>-Evolution de la gouvernance des équipes de direction des DRAC ;</li> <li>-Stabilisation du plafond d'emploi des DRAC et du nombre d'entrées externes.</li> </ul>